

# WEBINAIRE - Déontologie et prise illégale d'intérêt des fonctionnaires et élus

TOO011WDEON

En Visio-conférence, de 14h00 à 15h00 via TEAMS

Ce webinaire est accessible gratuitement pour les stagiaires des employeurs publics adhérents et à jour de leur cotisation annuelle. (offre limitée à 10 agents par employeur public adhérent)

A distance -  
Synchrone

## Objectifs

- Rappeler les aspects réglementaires de la déontologie et de la prise illégale d'intérêt
- Appréhender les nouvelles obligations des agents publics et des élus

## Public Visé

Tout agent public intéressé par le sujet, agent de la DRH ou manager

## Pré Requis

Etre en poste dans une collectivité territoriale

## Objectifs pédagogiques

Rappeler les aspects réglementaires de la déontologie et prise illégale d'intérêt  
Appréhender les nouvelles obligations des fonctionnaires et des élus

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports de connaissances théoriques
- Echanges autour des questions/réponses
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

## Déroulement pédagogique et prérequis techniques du webinaire, à distance

- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre la salle d'attente, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 5 minutes avant le début de la session pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion
- La salle digitale sera ouverte à l'heure fixe du webinaire, et chaque stagiaire dans la salle d'attente y sera transféré
- Ce webinaire constituant uniquement une session d'information, il ne sera pas procédé à un émargement, ni distribué d'attestation.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

## Parcours pédagogique

**Origines du principe de neutralité et des principes républicains : de la Déclaration des Droits de l'Homme et des Citoyens au statut de la fonction publique**

**Réaffirmation des principes, un corpus législatif évolutif (2013, 2016, 2019 et 2022) ; prolongement des obligations**

- Principales mesures et champ d'application
- Notion de conflit d'intérêt
- Champ d'application aux concours complexes
- Nouveaux dispositifs
- Référent déontologue
- Commission

### Nouvelles obligations pour les élus

- Outils au profit des élus
- Référent déontologue pour les élus
- Charte de l' élu local
- Nouvelles obligations
- Règles de déport
- Conséquences du conflit d'intérêt chez les élus

## Qualification Intervenant.e.s

Formateur spécialiste des ressources humaines dans la fonction publique

## **Méthodes et modalités d'évaluation**

**Modalités d'évaluation :** Les stagiaires sont invités par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation :** une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne.

## **Modalités d'Accessibilité**

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement



### **Durée**

**1.00** Heures  
**0.142** Jour

### **Effectif**

De 3 à 100 Personnes



### **Tarifs (net de taxes)**

<b>Inter (Par personne) :</b>	<b>100.00</b>
<b>Inter Adhérent (Par personne) :</b>	<b>0.00</b>



**Contactez-nous !**

**Gaëlle DUCHER**  
Responsable Ingénierie Formation

**Tél. : 0153391418**  
**Mail : gaelle.ducher@adiaj.org**